



Département : Tarn-et-Garonne  
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE  
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025  
7ème séance

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 13 novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel de LAVIT,  
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : jeudi 6 novembre 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Gérard LATAPIE. David GIRON. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. André AUZERIC. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Jean-Claude FERRADOU était représenté par Marie-Claude KAKIEL

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sonia BESSOU  
Sandrine AUDU-BENALI  
Pascal LABARDE  
David ARQUIE

Christian MAILFERT  
Jacqueline TONIN  
Dominique MAGNAU  
Jean-Louis DUPONT

Elodie SANCHEZ  
Claude BUSSO  
Marc LAPORTE

Ont donné procuration :

Jean-Luc DEPRINCE à Jean-Claude BONNEFOI  
Alain SANCEY à Bernard DIANA  
Jean-Claude FAURIE à Jean-Louis COUREAU

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 25 NOVEMBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 2 Octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
Intervention de CITADIA : approbation PLUi			
20251113D01	<b>URBANISME</b> Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et abrogation des cartes communales	Présents : 36 Votants : 39 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal et a validé l'abrogation des cartes communales de Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit et Sérignac en autorisant le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à demander au Préfet de les abroger également, et en précisant que l'abrogation de ces cartes communales prendra effet le jour où le PLUi deviendra exécutoire.

20251113D02	<b>URBANISME</b> Mise en place du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) inscrites au PLUi	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur le périmètre de toutes les zones urbaines et à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; et de créer un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, celui-ci sera consultable au siège social de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'Urbanisme.
20251113D03	<b>URBANISME</b> Déclaration de travaux préalable à l'édification de clôtures	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôtures à une procédure de Déclaration Préalable sur l'ensemble du territoire intercommunal de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et autorise le Président de la Communauté de Communes à prendre un Arrêté pour mettre à jour les annexes du PLUi conformément à l'article et R.153-18 du Code de l'urbanisme.
20251113D04	<b>FINANCES</b> Approbation de la liste des admissions en non-valeur sur le budget du SPANC	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Les membres du Conseil Communautaire ont approuvé les admissions en non-valeur pour un montant de 88 €, sur le budget du SPANC ; et autorisent les inscriptions de crédit au budget du SPANC au compte 6541, pour les créances afférentes à ces budgets.
20251113D05	<b>SUBVENTIONS</b> Poste ingénierie Chef de projet Petites villes de demain (PVD) : plan de financement prévisionnel 2025-2026 et demande de subventions (Etat et Département)	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel

20251113D06	<b>SUBVENTIONS</b> Poste ingénierie Chargée de Coopération CTG/projet social de territoire 2025-2026 : plan de financement prévisionnel et demandes de subvention (Département et CAF)	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Les membres du conseil communautaire décident de : - APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ; - AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'inscription aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO) ; - INSCRIRE aux budgets 2025-2026, les crédits nécessaires au financement de cette opération ; - AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Département et de la CAF ; - AUTORISER Monsieur le Président à préfinancer l'opération ; - AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de l'opération.
20251113D07	<b>SUBVENTIONS</b> Demande de subventions 2026 auprès du Conseil Départemental pour l'Ecole de Musique communautaire	Présents : 37 Votants : 40 Adoptée à : Unanimité	Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, l'assemblée communautaire : - AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement 2026 auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne ; - AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'opération ; - AUTORISE le Président à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2026 au financement de cette opération.
<p><b>Questions diverses :</b> Les services de la CCLTG précisent que le PLUI est opposable à compter du 15 janvier 2026.</p>			

La séance est levée à 18h30

La secrétaire de séance  
Evelyne MEESEMAN



Le Président  
Bernard SALOMON

